

La constitution

son manque de respect pour les Canadiens qui vivent ailleurs que dans le centre du pays.

Les habitants de l'Ontario et du Québec sont protégés grâce au nombre de représentants qu'ils ont au Parlement, mais que dire des citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba et de la Saskatchewan? Nous ne jouissons pas de cette protection. On ne trouve nulle part dans la résolution un moyen de remplacer la protection dont jouissent les habitants de l'Ontario et du Québec à cause de la loi du nombre. Les habitants de l'Ontario et du Québec sont justes. Ce n'est pas de leur faute. Ils sont représentés par des députés libéraux qui jugent bon de s'accorder plus de pouvoirs que ne le souhaiteraient les citoyens. Voici ce que le premier ministre a déclaré le 19 mai 1979:

Nous pourrions au moins avoir une constitution canadienne faite par des Canadiens au Canada pour des Canadiens. Et nous l'élaborerons ensemble. Nous l'élaborerons avec l'aide des citoyens de ce pays.

Au cas où quelqu'un l'aurait oublié, le premier ministre a été battu aux élections de mai 1979. Il n'a pas fait de déclaration analogue durant la campagne électorale qui a précédé les élections de février 1980. Pourquoi, dès lors, le premier ministre veut-il imposer aux Canadiens, sans l'appui de la majorité des habitants des provinces, une constitution dont ils devront supporter les injustices et les erreurs pendant un siècle? Je garantis au premier ministre que les habitants de ma région se considèrent comme des Canadiens et qu'ils sont fiers et aussi forts que n'importe quels autres citoyens. Le premier ministre nous impose une mesure qui fera d'eux des citoyens de quatrième ou de cinquième catégorie pour un siècle, voire pour toujours. C'est une chose que nous ne pouvons pas tolérer, moi et les autres députés de mon parti, et que tout citoyen honnête avec lui-même ne peut tolérer non plus. Je voterai contre cette résolution.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, alors que je vais prendre la parole au sujet de la motion dont est saisie la Chambre, je me sens quelque peu encouragé en pensant que je le fais en réponse à une demande de l'opinion publique. J'ai été particulièrement touché quand le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et celui d'Athabasca (M. Shields) m'ont demandé de prendre la parole dans le cadre de ce débat, ainsi qu'il est rapporté dans le *hansard* de vendredi. Je remercie en particulier le député d'Athabasca d'avoir dit ce qui suit:

La population du Canada et les députés de l'opposition seraient vraiment heureux de connaître l'opinion du premier ministre.

Je le répète, je suis quelque peu encouragé par cette intervention car je me rends compte que cette résolution a suscité de profondes divisions parmi les membres des deux Chambres du Parlement, parmi les membres de tous les partis politiques, parmi les premiers ministres provinciaux et même parmi la population canadienne. Je trouve cependant matière à consolation dans le fait qui m'a d'ailleurs été signalé il y a un instant par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) dans son discours, que cette division semble découler non pas tant du fond de la mesure que nous débattons que du processus adopté et de l'échéancier retenu. Voilà quels sont les éléments qui sont à la base de ces divisions. C'est aussi l'argument qu'a invoqué le député ainsi que nombre de ses collègues qui ont pris la parole avant moi.

Dans mon discours de cet après-midi je voudrais aborder ces trois aspects; très succinctement pour ce qui est du premier, c'est-à-dire la substance de la résolution, et ensuite le processus et l'échéancier qui ont été retenus et sur lesquels je m'attarderai peut-être davantage.

[Français]

C'est essentiellement la substance, madame le Président. La résolution dont la Chambre est saisie propose deux choses. Premièrement, que le Canada se donne une Constitution canadienne avec une formule d'amendement qui puisse permettre aux Canadiens d'amender leur Constitution chez eux, et deuxièmement, une charte des droits et des libertés fondamentales.

Pour ce qui est du premier élément, savoir le rapatriement et la formule d'amendement, il suffit de dire, madame le Président, que depuis 1927, cela est voulu par les Canadiens, cela a été recherché systématiquement sous six premiers ministres différents, sous des douzaines de premiers ministres provinciaux et à l'occasion d'innombrables conférences fédérales-provinciales. D'ailleurs, cela a été confirmé ici même au mois de mai dernier lorsque, à l'unanimité, la Chambre s'est mise d'accord sur la substance, à savoir que nous devons rapatrier avec une formule d'amendement. On me permettra de référer simplement les députés au compte rendu officiel des *Débats* du 9 mai dernier, alors que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) présentait la résolution suivante, et je cite:

[Traduction]

Comme certaines provinces ont à maintes reprises refusé d'appuyer le rapatriement de Grande-Bretagne de la constitution du Canada, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le Parlement du Canada soumette une adresse à Sa Majesté la Reine Elisabeth priant Sa Majesté qu'il lui plaise de faire présenter un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, tendant à permettre la modification au Canada de la constitution du Canada.

M^{me} LE PRÉSIDENT: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Après quelques interventions, M^{me} le Président a demandé:

Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

La motion a été adoptée. Nous nous souvenons, madame le Président, que la Chambre était unanime.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Sur la question même du rapatriement, il ne peut y avoir de désaccord à la Chambre. Je crois que c'est encore plus explicite dans la déclaration que le député de Provencher (M. Epp) a faite le 20 janvier 1981 devant le comité spécial mixte. Parlant au nom de son parti, il a présenté un document qui commençait en ces termes et je cite:

● (1550)

En soumettant nos projets d'amendement à la résolution du gouvernement, nous le faisons sachant que les Canadiens tiennent à ce que la Constitution soit ramenée au pays.

Puis il passe à la deuxième question dont la Chambre est saisie:

Les Canadiens tiennent également à ce que la Charte des droits et libertés soit enchâssée dans la Constitution.

Telle est la position de la Chambre, du Parti conservateur et, dans la mesure où nous pouvons nous fier aux enquêtes, celle de nos concitoyens. Je le soutiens non seulement parce que le député de Provencher l'a dit mais aussi parce que, si nous nous reportons aux différents sondages, nous constatons d'après les résultats du sondage Gallup publiés dans la *Gazette* du 6 août dernier que 78 p. 100 des Canadiens interrogés